



## **Arrêté du Gouvernement en Conseil du 17 janvier 2020 portant nomination des membres du Conseil permanent de la langue luxembourgeoise (CPLL).**

*Le Gouvernement en Conseil,*

Vu l'article 12 de la loi du 20 juillet 2018 relative à la promotion de la langue luxembourgeoise ;  
Vu le règlement grand-ducal du 26 octobre 2019 déterminant les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil permanent de la langue luxembourgeoise ;  
Sur proposition du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et après délibération ;

*Arrête :*

### **Art. 1<sup>er</sup>.**

Sont nommés membres du Conseil permanent de la langue luxembourgeoise pour un mandat de trois ans renouvelable :

Monsieur Alain ATTEN, historien et linguiste ;

Monsieur Claude BACHE, théologien, président de « Actioun Lëtzebuergesch - Eis Sprooch a.s.b.l. » ;

Madame Angèle GAASCH, enseignante de langue luxembourgeoise à l'Institut national des langues ;

Monsieur Peter GILLES, professeur en linguistique à l'Institut de langue et de littératures luxembourgeoises ;

Monsieur Claude KREMER, employé de l'État au Centre national de littérature ;

Monsieur Max KUBORN, journaliste retraité ;

Monsieur Lex ROTH, Premier Conseiller de Gouvernement honoraire ;

Madame Flore SCHANK ; institutrice-attachée au Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ;

Monsieur Helmuth SPERL, employé de l'État au « Zenter fir d'Lëtzebuenger Sprooch » ;

Madame Sophie THOMA, chargée de mission au Ministère de la Culture ;

Madame Myriam WELSCHBILLIG, traductrice.

### **Art. 2.**

Sont nommés membres suppléants du Conseil permanent de la langue luxembourgeoise pour un mandat de trois ans renouvelable :

Monsieur Emile GOERENS, auteur d'ouvrages historiques, suppléant de Monsieur Atten ;

Monsieur Patrick KAELL, secrétaire de « Actioun Lëtzebuergesch - Eis Sprooch a.s.b.l. », suppléant de Monsieur Bache ;

Madame Jackie MESSERICH, enseignante de langue luxembourgeoise à l'Institut national des langues, suppléant de Madame Gaasch ;

Madame Jeanne GLESENER, professeur en linguistique à l'Institut de langue et de littératures luxembourgeoises, suppléant de Monsieur Gilles ;

Madame Nicole SAHL, conservatrice au Centre national de littérature, suppléant de Monsieur Kremer ;

Monsieur Yann LOGELIN, chef de la programmation à « radio 100,7 », suppléant de Monsieur Kuborn ;

Monsieur Jérôme LULLING, enseignant de langue luxembourgeoise, suppléant de Monsieur Roth ;

Monsieur Luc BELLING, responsable de la Division de la coordination d'initiatives et de programmes pédagogiques auprès du Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT), suppléant de Madame Schank ;

Madame Caroline DOEHMER, employée de l'État au « Zenter fir d'Lëtzebuenger Sprooch », suppléant de Monsieur Spertl ;

Madame Nora SI ABDERRAHMANE, attachée au Ministère de la Culture, suppléant de Madame Thoma ;

Madame Christiane KREMER, gérante de « Éditions Kremart s.à.r.l. », responsable de la rubrique culturelle auprès de RTL Lëtzebuerg, suppléant de Madame Welschbillig.

### Art. 3.

Madame Myriam WELSCHBILLIG est nommée présidente du Conseil permanent de la langue luxembourgeoise.

### Art. 4.

Madame Carole GOEDERT, rédacteur principal au Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, est nommée secrétaire administrative du Conseil permanent de la langue luxembourgeoise.

### Art. 5.

Le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel. Ampliation en sera adressée aux intéressés.

Luxembourg, le 17 janvier 2020.

*Les membres du Gouvernement,*

**Xavier Bettel**  
**Étienne Schneider**  
**Jean Asselborn**  
**Pierre Gramegna**  
**Dan Kersch**  
**Claude Meisch**  
**Carole Dieschbourg**  
**Marc Hansen**  
**Claude Turmes**  
**Paulette Lenert**  
**Sam Tanson**  
**Taina Bofferding**  
**Lex Delles**  
**Henri Kox**

